

ENVIRONNEMENT

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes

La lumière est le matériau de base des astronomes. Mais les sources humaines de lumière sont très gênantes pour l'observation du ciel étoilé sans parler des nuisances pour la faune nocturne. L'ANPCEN, qui lutte contre la pollution lumineuse, nous est présentée ici par Paul Blu, son secrétaire et président honoraire.

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN) est depuis près de 20 ans, la seule association nationale dont l'objet social est entièrement dédié aux enjeux pluriels de la qualité de la nuit et de l'environnement nocturne.

Avec ses adhérents, dont 100 associations membres, l'ANPCEN est agréée « association de protection de l'environnement », elle représente plus de 5 500 personnes mobilisées.

L'ANPCEN est membre de la Fédération France Nature Environnement

Un plaidoyer national

L'ANPCEN a été la première association à donner l'alerte quant à l'augmentation de la lumière artificielle nocturne et ses différents impacts. Elle a acquis une expertise originale et unique sur ces enjeux. L'association sensibilise tous les interlocuteurs nationaux utiles aux enjeux de l'évolution incontrôlée et exponentielle de l'éclairage public, entraînant des halos de pollution lumineuse, des lumières intrusives, des éblouissements, la disparition de la nuit et du ciel étoilé par dégradations de l'environnement nocturne. Elle demande un plan national de lutte contre les nuisances lumineuses, une mobilisation derrière les objectifs publics de tous les acteurs concernés, une révision des cahiers des charges actuellement utilisés pour les diagnostics de l'éclairage public.

Plans d'actions : Elle a contribué à faire reconnaître l'enjeu de l'environnement nocturne désormais pris en compte dans les lois Grenelle de l'environnement. Elle a par exemple contribué à l'arrêté sur l'extinction du secteur non résidentiel. L'ANPCEN est associée au processus de discussions de la norme expérimentale Afnor sur les nuisances lumineuses extérieures, dont elle a demandé la révision.

Biodiversité : L'ANPCEN porte la recommandation nationale d'une gestion de la lumière dans les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique et trames vertes et bleues sous la forme d'une « trame nocturne » ainsi que la reconnaissance de la fragmentation des milieux écologiques par la lumière artificielle. Elle propose de manière complètement originale de coupler dès

maintenant une cartographie de la pollution lumineuse avec celle des trames verte et bleue.

Santé : L'ANPCEN recommande la prise en compte des effets de la lumière dans la révision du plan national santé environnement (PNSE) et souhaite une expertise collective indépendante des fabricants quant aux Leds, avant leur généralisation et installations massives.

Énergie : L'ANPCEN produit des recommandations sur les pratiques, les matériels et leur installation. L'ANPCEN a mis au point des étiquettes environnementales originales, sur le modèle des étiquettes énergie déjà connues du grand public, pour permettre aux élus de situer la performance des dispositifs existants et/ou de fixer leurs objectifs en termes d'éclairage public. Les étiquettes permettent également aux élus de promouvoir ces objectifs de manière lisible et simple auprès des citoyens.

Extinctions : L'ANPCEN recense les communes pratiquant l'extinction nocturne en milieu de nuit. Afin d'encourager plus de sobriété énergétique chaque fois que possible, elle recommande un meilleur recours à l'extinction partielle ou totale en milieu de nuit, ainsi que sa prise en compte dans les certificats d'économie d'énergie, ce qui n'est pas aujourd'hui le cas.

Une action locale, au plus près des communes et des citoyens

70 correspondants locaux de l'association alertent et sensibilisent toute l'année citoyens et décideurs publics nationaux et locaux sur les nuisances lumineuses : conférences, animations, expositions... L'ANPCEN organise depuis 2009 le concours Villes et villages étoilés qui valorise toutes les communes qui agissent ou veulent progresser dans la protection de l'environnement nocturne.

Par ailleurs, l'ANPCEN propose une charte à la signature des communes qui acceptent de s'engager volontairement à revoir leur éclairage extérieur. L'ANPCEN organise des échanges et rencontres, apporte des solutions et des conseils à tous ceux qui souhaitent notamment mieux gérer l'éclairage public. Cette charte été rénovée en 2012. Elle est consultable sur www.anpcen.fr ■